



Douane

Cadre légal	RÈGLEMENT (UE) 2021/444 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mars 2021 établissant le programme « Douane » aux fins de la coopération dans le domaine des douanes et abrogeant le règlement (UE) n°1294/2013 https://www.europedirectpyrenees.eu/wpcontent/uploads/Reglement_2021_444_douane.pdf
Durée programme	2021-2027
Budget	950 millions euros
Objectif général	Le programme a pour objectif général de soutenir l'union douanière et les autorités douanières, coopérant et agissant de concert, en vue de protéger les intérêts financiers et économiques de l'Union et de ses États membres, de garantir la sécurité et la sûreté au sein de l'Union et de protéger l'Union du commerce déloyal et illégal tout en facilitant les activités économiques légitimes.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien à l'élaboration et la mise en œuvre uniforme de la législation et de la politique douanières ; ✓ Soutien à la coopération douanière ; ✓ Soutien au renforcement des capacités administratives et informatiques, y compris les compétences humaines et la formation, ainsi que le développement et l'exploitation des systèmes électroniques européens ; ✓ Soutien à l'innovation dans le domaine de la politique douanière.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ États membres et leurs autorités douanières nationales ✓ Certains pays tiers à l'Union européenne
Actions financées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions et événements ad hoc similaires ; ✓ Collaboration structurée fondée sur les projets, comme le développement informatique collaboratif par un groupe d'États membres ; ✓ Actions visant à renforcer les capacités informatiques, y compris le développement et l'exploitation des systèmes électroniques européens ; ✓ Actions visant à renforcer les compétences humaines et autres actions visant à renforcer les capacités, y compris la formation et l'échange des meilleures pratiques ; ✓ Actions de soutien et autres actions, y compris les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i) études ; ii) activités d'innovation, en particulier les validations de principes, les projets pilotes, les initiatives en matière de prototypes, l'exploration de données intelligentes et la collaboration entre systèmes ; iii) actions de communication développées conjointement ; iv) toute autre action prévue par les programmes de travail, qui est nécessaire pour la réalisation ou à l'appui de la réalisation des objectifs. <p>Les actions consistant à développer, déployer, maintenir et exploiter des adaptations ou des extensions des composants communs des systèmes électroniques européens pour permettre la coopération avec des pays tiers qui ne participent pas au programme ou avec des organisations internationales, peuvent bénéficier d'un financement lorsqu'elles présentent un intérêt pour l'Union.</p> <p>La Commission met en place les arrangements administratifs nécessaires, lesquels peuvent inclure une obligation pour les tiers concernés de contribuer financièrement à ces actions.</p>





EUROPE DIRECT

Pyrénées
Occitanie

Fiches pratiques - programmes européens 2021-2027

Modalités financement	La mise en œuvre du programme s'effectuera au moyen des mécanismes de dépenses du budget de l'Union les plus couramment utilisés, à savoir les marchés publics et les subventions. Le programme devrait financer des actions jusqu'à 100 %, du fait de leur importante valeur ajoutée de l'UE. Pour les actions nécessitant l'octroi de subventions, le taux de cofinancement applicable sera fixé dans les programmes de travail.
Appels à propositions	Appels à proposition DG Fiscalité et union douanière « TAXUD » https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/cust
Documentation utile	Programme de travail 2021-2022 https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/union-customs-code/ucc-work-programme_en
Contact européen	DG « Fiscalité et union douanière » (DG « TAXUD ») Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière 79 Rue Joseph II B-1049 Bruxelles Tel : +32 2 299 11 11 Site web: https://ec.europa.eu/taxation_customs/customs_fr
Contact national	Ministère des Finances et des Comptes publics Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) 11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil cedex Site web: http://www.douane.gouv.fr Tel: 0 800 94 40 40 Service en ligne : http://www.douane.gouv.fr/contact-et-assistance/formulaire-infos-douane-service
Contact Occitanie	Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune (carte interactive : bit.ly/3nAWYmk)
Date mise à jour	16 août 2021



Membres et partenaires de l'A.D.R.E.T
<https://www.europedirectpyrenees.eu/adret>

Europe Direct Pyrénées (ADRET)

www.europedirectpyrenees.eu

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail : contact@europedirectpyrenees.eu

Twitter @EUROPEDIRECTPYR